



## Assemblée communale du 13 décembre 2012

### Point 2.3

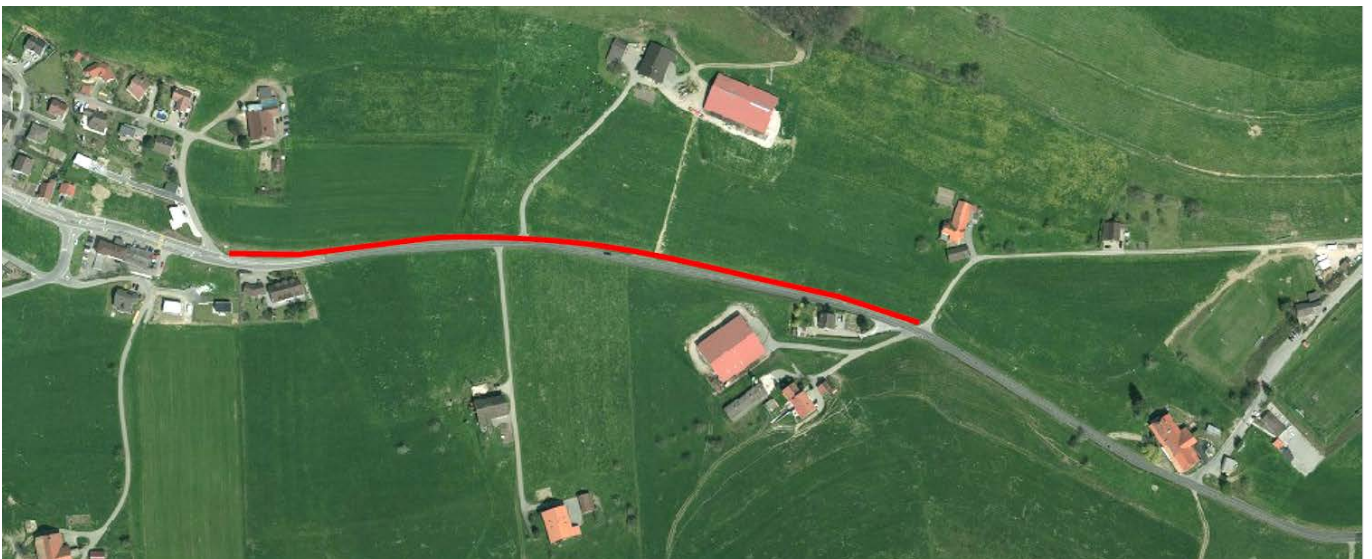
## Aménagement d'un chemin piétonnier menant du Raffour à la place de sport La Perrausa

Suite à plusieurs demandes de citoyens pour améliorer la sécurité des personnes qui se rendent au terrain de foot ou font le tour du village par le Sapalé, le Conseil communal vous propose la réalisation d'un chemin piétonnier le long de la route cantonale, direction Pratzey, entre le Raffour et la place de sport de La Perrausa.

Les renseignements que le Conseil communal a obtenus auprès des Ponts et Chaussées précisent les dimensions de ce chemin piétonnier. Une bande herbeuse de 50 cm de large doit séparer la route cantonale du chemin piétonnier. Le chemin aura une largeur de 1,2 mètre et sera recouvert de gravier gras stabilisé. Enfin, une seconde bande herbeuse de 30 cm séparera le chemin et le pré.

Le Conseil communal a rencontré les propriétaires des terrains concernés par le passage du chemin. Tous ont donné leur accord pour la réalisation. Une convention sera établie entre chaque propriétaire et la commune. De plus, un dédommagement pour perte de culture sera versé annuellement aux propriétaires. Celui-ci s'élève à 40 francs pour 100 m<sup>2</sup>.

L'investissement total se monte à 60'000 francs. Il se compose de 35'000 francs pour les travaux de terrassement. Le solde de ce montant sera consacré à la mise à l'enquête, aux frais de géomètre, voire du Registre foncier, à la pose de panneaux, etc.



<b>Investissement</b>			<b>60'000</b>
<b>Financé par crédit bancaire</b>			<b>60'000</b>
<b><u>Charges annuelles estimées</u></b>			
Intérêts	60'000.00	3%	1'800
Amortissement	60'000.00	10%	6'000
<b>Charges annuelles:</b>			<b>7'800</b>

### **Position du Conseil communal**

Le Conseil communal propose d'accepter cet investissement.